



Seine
Normandie

AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

Délibération n° BC/25-065

Marché 2023-032 Construction d'une déchèterie sur la commune de Vernon : Avenants

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, Salle Vallée du Gambon, 12 rue de la Mare à Jouy, DOUAINS, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 16 octobre 2025 à 15h30.

Date de convocation :
10/10/2025

Conseillers en exercice : 17

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 16

Etaient présents :

Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), François OUZILLEAU (VERNON), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Dominique MORIN (VERNON), Christian LEPROVOST (LES ANDELYS), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Johan AUVRAY (VERNON), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal JOLLY (GASNY), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Patricia DAUMARIE (VERNON),

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Pieternella COLOMBE à Monsieur Pascal LEHONGRE

Monsieur Thomas DURAND à Monsieur Frédéric DUCHÉ

M. Jérôme GRENIER à M. François OUZILLEAU

Absents :

Madame Annick DELOUZE

Secrétaire de séance : Guillaume GRIMM

Le Bureau Communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2194-2° ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2019-59, du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/21-79 du 8 juillet 2021, portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu le rapport du Bureau Communautaire n° BC/23-032 du 25 mai 2023 autorisant la signature du marché 2023/032 Construction d'une déchèterie sur la commune de Vernon ;

Vu le marché 2023/032 « Construction d'une déchèterie sur la commune de Vernon » ;

Vu les projets d'avenant ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 24 septembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation du président ;

Considérant que le Bureau communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant l'autorisation de signer les marchés et les accords-cadres dont la valeur hors taxe est supérieure ou égale au seuil européen défini en matière de marchés publics de fournitures et de services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ayant une incidence financière supérieure à 5 % de leur montant initial ;

Considérant la nécessité de passer des avenants au marché n° 2023/032 - Construction d'une déchèterie sur la commune de Vernon (27) sur les lots suivants :

Lot n°02 : Clôtures – Passages faune – Portails

Lot n°05 : Plâtrerie - Menuiseries intérieures - Faux plafond – Peinture

Lot n°07 : Couverture

Lot n°08 : Électricité - Panneaux photovoltaïques - Vidéo surveillance - contrôle d'accès

Lot n°09 : Chauffage – Sanitaire – Ventilation

Lot n°10 : Serrurerie

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser le président ou son représentant à signer les avenants au marché n° 2023/032 - Construction d'une déchèterie sur la commune de Vernon (27) répartis sur les lots suivants :

- Avenant n°1 au lot n°02 – avec la société CLOTURES ILE DE France, COURCELLES SUR SEINE, cet avenant a pour objet l'augmentation du montant du marché initial. L'avenant n°1 génère une plus-value de 25 020,00 € HT (30 024,00 € TTC). Le montant initial de 60 649,00 € HT (72 778,80 € TTC) est porté après avenant 1 à 85 669,00 € HT (102 802,80€ TTC) soit une plus-value de 41,25 % par rapport au montant initial, dont 21,00% de sujétions techniques imprévues.
- Avenant n°2 au lot n°05 – avec la société DDS PEINTURE, DEVILLE LES ROUEN, cet avenant a pour objet l'augmentation du montant du marché initial. L'avenant n°2 génère une plus-value de 5 140,00 € HT (6 168,00 € TTC). Le montant initial de Le montant initial de 58

721,84 € HT (70 466,21 € TTC) est porté après avenant 2 à 63 861,84 € HT (76 634,31 € TTC) soit une plus-value de 8,75 % par rapport au montant initial.

- Avenant n°1 au lot n°07 – avec la société JOLY, SAINT-MARCEL, cet avenant a pour objet l'augmentation du montant du marché initial. L'avenant n°1 génère une plus-value de 3 842,72 € HT (4 611,26 € TTC). Le montant initial de 58 659,23 € HT (70 391,08 € TTC) est porté après avenant 1 à 62 501,95 € HT (75 002,34 € TTC) soit une plus-value de 6,55 % par rapport au montant initial.
- Avenant n°1 au lot n°08 – avec la société TEAM RESEAU, EVREUX, cet avenant a pour objet l'augmentation du montant du marché initial. L'avenant n°1 génère une plus-value de 28 901,40 € HT (34 681,68 € TTC). Le montant initial de 64 629,22 € HT (77 555,06 € TTC) est porté après avenant 1 à 93 530,62 € HT (112 236,74 € TTC) soit une plus-value de 44,72 % par rapport au montant initial, dont 47,48 % de sujétions techniques imprévues.
- Avenant n°1 au lot n°09 – avec la société MCL-ROUSSEAU BATIMENT 1921, SAINT-ETIENNE DU ROUVRAY, cet avenant a pour objet l'augmentation du montant du marché initial. L'avenant n°1 génère une plus-value de 2 960,25 € HT (3 552,30 € TTC). Le montant initial de 26 393,54 € HT (31 672,25 € TTC) est porté après avenant 1 à 29 353,79 € HT (35 224,55 € TTC) soit une plus-value de 11,22 % par rapport au montant initial.
- Avenant n°1 au lot n°10 – avec la société PROVAL WARNECOURT, cet avenant a pour objet l'augmentation du montant du marché initial. L'avenant n°1 génère une plus-value de 18 561,52 € HT (22 273,82 € TTC). Le montant initial de 215 668,00 € HT (258 801,60 € TTC) est porté après avenant 1 à 253 061,575 € HT (253 061,575 € TTC) soit une plus-value de 9,01 % par rapport au montant initial.

Article 2 : Les présents avenants génèrent, pour tous les lots, une prolongation du délai d'exécution de 3 mois. Le délai d'exécution initial de 12 mois, est porté après avenants à 15 mois.

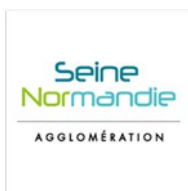
Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet sna27.fr, communiquée au conseil communautaire lors de sa prochaine séance et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente décision.

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux). La juridiction peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr



AVENANT N° 1 MODIFICATION DES PRESTATIONS

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Seine Normandie Agglomération
12 Rue la mare à Jouy
27120 DOUAINS

<https://www.marches-securises.fr>

Représenté par : Monsieur Frédéric DUCHE, Président de Seine Normandie Agglomération

B - Identification du titulaire du marché

CLOTURES ILE DE FRANCE
ZA DU TROU A CRILLON
27940 COURCELLES SUR SEINE
SIRET : 42037405000029

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Construction d'une déchèterie sur la commune de Vernon (27)/ Lot n° 02 : Clôtures - Passages faune - Portails

Référence du marché : 2023/032P2/02

Date de la notification : 15/04/2024

En cas de recouvrement des tranches dans le temps, la durée globale minimum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 12 mois.

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 60 649,00 €
- Montant TTC : 72 778,80 €

D - Objet de l'avenant

Dans le cadre de l'opération, des prestations ont été ajoutées suite aux aléas, aux adaptations techniques, au renforcement de la sécurité des usagers.

- La pose de treillis soudé en terrain traité rue du Croquet,
- La réalisation d'une cloison en clôture avec portillon dans le local filière REP pour formaliser un espace atelier pour les gardiens,
- La mise en place d'un système d'horloge GSM et télécommandes pour permettre l'ouverture des portails directement avec les téléphones portables sans utilisation de clés,
- Pour des raisons techniques, il a été nécessaire d'augmenter la profondeur du bassin par rapport aux berges. Par conséquent, à la demande du coordinateur SPS une clôture a dû être mise en place d'une autour du bassin du quai haut afin d'assurer la sécurité des usagers (sujétions technique imprévues),
- Afin de renforcer la sécurité des usagers, la réalisation d'une clôture avec soubassement béton en tête du mur en terre armée.

Les modifications introduites par le présent avenant ont pour objet :

1. Création de prix nouveaux au marché,
2. Modification des quantités prévues au marché,
3. Prolongation du délai d'exécution.

Par ailleurs, certaines prestations dans le cadre du projet n'ont pas été réalisées.

Les prestations supprimées et modifiées sont :

- Portillon recyclerie sur rue (accès depuis l'arrêt de bus).
1. Création de prix nouveaux au marché

Désignation	N° devis	Quantité	P.U.	Plus-value HT	Moins-value HT
<i>Pose de treillis soudé en terrain traité rue du Croquet</i>	94-0325/221	46	30	1 380,00	
<i>Cloture + portillon métallique local filière REP</i>	94-0925/047	1	3 100	3 100,00	
<i>Système horloge GSM Télécommandes pour portails</i>	94-0825/088	2	600	1 380,00	
	94-0825/088	6	30		
<i>Cloture bassin Portillon</i>	94-0825/082	125	90	12 735,00	
	94-0825/082	1	1 485		
<i>Fourniture et pose d'un treillis Cloture avec soubassement près du mur en terre armée</i>	94-0925/071	45	122	7 525,00	
	94-0925/071	11	185		
Total HT				26 120,00	

La création des prix nouveaux génère une augmentation de 26 120,00 € HT.

2. Modification des quantités prévues au marché

Désignation	N° devis ou DPGF	Plus-value HT	Moins-value HT
<i>Portillon recyclerie sur rue (accès depuis l'arrêt de bus)</i>	DPGF - 2.2.1.2.		1 100,00
Total HT			1 100,00

La modification des quantités génère une moins-values de 1 100,00 € HT.

Désignation	Plus-value HT	Moins-value HT	Total HT
Total des plus-values	26 120,00		
Total des moins-values		1 100,00	
Total HT	26 120,00	1 100,00	25 020,00 €

Les modifications des prestations génèrent une plus-value de 25 020,00 € HT soit 30 024,00 € TTC dont 12 735,00 € HT lié à des sujétions techniques imprévues.

		Montant initial	Avenant 1	Total des avenants	Total après avenants
HT	60 649,00 €	25 020,00 €	25 020,00 €		85 669,00 €
TVA	20%	12 129,80 €	5 004,00 €	5 004,00 €	17 133,80 €
TTC	72 778,80 €	30 024,00 €	30 024,00 €		102 802,80 €
Variation par rapport au montant initial					41,25 %

Le montant initial de 60 649,00 € HT (72 778,80 € TTC) est porté après avenant 1 à 85 669,00 € HT (102 802,80€ TTC) soit une plus-value de 41,25 % par rapport au montant initial, dont 21,00% de sujétions techniques imprévues.

E - Prolongation du délai d'exécution

Le délai d'exécution de 12 mois (hors période de préparation) est par conséquent prolongé de 3 mois portant le délai d'exécution à 15 mois.

F - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Frédéric DUCHE, Président de Seine Normandie Agglomération



AVENANT N° 2 MODIFICATION DES PRESTATIONS

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Seine Normandie Agglomération
12 Rue la mare à Jouy
27120 DOUAINS

<https://www.marches-securises.fr>

Représenté par : Monsieur Frédéric DUCHE, Président de Seine Normandie Agglomération

B - Identification du titulaire du marché

PRECEDENT TITULAIRE :
Groupement MENUISERIE DEVILLOISE / DDS Peinture
Représenté par le mandataire :
MENUISERIE DEVILLOISE
22 Rue des Grosses Pierres BP 25
76250 DEVILLE LES ROUEN

NOUVEAU TITULAIRE :
DDS PEINTURE
22 Rue des Grosses Pierres BP 25
76250 DEVILLE LES ROUEN

C - Objet du marché

Construction d'une déchèterie sur la commune de Vernon (27)/ Lot n° 05 : Plâtrerie - Menuiseries intérieures - Faux plafond - Peinture

Référence du marché : 2023/032P2/05

Date de la notification : 15/04/2024

En cas de recouvrement des tranches dans le temps, la durée globale minimum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 12 mois.

Montant initial du marché
- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 58 721,84 €
- Montant TTC : 70 466,21 €

D - Avenants précédents

Avenants au marché conclus précédemment :

N°	Date d'entrée	Type
1	24/04/2025	Cession du contrat

E - Objet de l'avenant

Dans le cadre de l'opération, le contrôleur technique (SOCOTEC) demande de parfaire le calfeutrement des murs CF de recoupement vertical entre les locaux de stockage des déchets jusqu'en sous-face de couverture, à l'aide de matériaux incombustibles sur l'épaisseur de la paroi pour la protection incendie.

Les modifications introduites par le présent avenant sont :

- Création de prix nouveaux au marché,
- Prolongation du délai d'exécution.

1. Création de prix nouveaux

Désignation	N° devis	Quantité	P.U	Plus-value HT	Moins-value HT
<i>Doublage RE120</i>	<i>25-06-013</i>	4	915	3 660,00 €	
<i>Echafaudage Peinture sur doublage RE120 Déplacement</i>	<i>25-07-052</i>	1	250	1 480,00 €	
		1	1 080		
		1	150		
Total HT				5 140,00 €	

Les modifications des prestations génèrent une plus-value de 5 140,00 € HT soit 6 168,00 € TTC répartie comme suit :

		Montant initial	Avenant 1	Avenant 2	Total des avenants	Total après avenants
HT	58 721,84 €	0 €	5 140,00 €	5 140,00 €		63 861,84 €
TVA	20%	11 744,37 €	0 €	1 028,00 €	1 028,00 €	12 772,37 €
TTC	70 466,21 €	0 €	6 168,00 €	6 168,00 €		76 634,21 €
Variation par rapport au montant initial						8,75 %

Le montant initial de 58 721,84 € HT (70 466,21 € TTC) est porté après avenant 2 à 63 861,84 € HT (76 634,31 € TTC) soit une plus-value de 8,75 % par rapport au montant initial.

type	nom	Montant initial HT	Montant initial TTC	Montant avenant 1 HT	Montant Avenant 1 TTC	Montant après avenant 1 HT	Montant après avenant 1 TTC
Mandataire	DDS	13 626,53 €	25 370,90 €	1 480,00 €	2 508,00 €	15 106,53 €	27 878,90
Sous-traitant	M2J AGENCEMENT	45 095,31 €	45 095,31 €	3 660,00 €	3 660,00 €	48 755,31 €	48 755,31 €
TOTAL		58 721,84 €	70 466,21 €	5 140,00 €	6 168,00 €	63 861,84 €	76 634,21 €

E - Prolongation du délai d'exécution

Le délai d'exécution de 12 mois (hors période de préparation) est par conséquent prolongé de 3 mois portant le délai d'exécution à 15 mois.

F - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Frédéric DUCHE, Président de Seine Normandie Agglomération



AVENANT N° 1 MODIFICATION DES PRESTATIONS

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Seine Normandie Agglomération
12 Rue la mare à Jouy
27120 DOUAINS

<https://www.marches-securises.fr>

Représenté par : Monsieur Frédéric DUCHE, Président de Seine Normandie Agglomération

B - Identification du titulaire du marché

JOLY
36 rue des Prés
27950 SAINT MARCEL
SIRET : 39748217500015

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Construction d'une déchèterie sur la commune de Vernon (27)/ Lot n° 07 : Couverture

Référence du marché : 2023/032P2/07

Date de la notification : 15/04/2024

En cas de recouvrement des tranches dans le temps, la durée globale minimum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 12 mois.

Montant initial du marché
- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 58 659,23 €
- Montant TTC : 70 391,08 €

D - Objet de l'avenant

Dans le cadre de l'opération, la maîtrise d'ouvrage souhaite prévoir une zone couverte pour le stockage des filières laine de roche et laine de bois suivant les recommandations de la REP PMCB.

Modifications introduites par le présent avenant :

- Création de prix nouveaux au marché,
- Prolongation du délai d'exécution.

Désignation	N° devis	Quantité	P.U	Plus-value HT	Moins-value HT
1. Prolongement de la couverture coté PAV					
1.1 Filets de protection antichute	6036 - 12/2024	1000	501,13	3 842,72 €	
1.2 Couverture sèche		3700 0	34,96		
1.3 Flocage régulateur de condensation		3700 0	5,70		
1.4 Closoir échancré en pied de couverture		4700	22,52		
1.5 Faitage simple pente ventilé et cranté en acier		7800	46,20		
1.6 Bande d'égout en oied versant de couverture en retombé en tole prélaquée		7800	46,60		
1.7 Goutière pendante		4700	70,30		
1.8 Profile métallique de finition en jonction		9400	20,57		
1.9 Ligne de vie monocable		4700	102,92		
Total HT				3 842,72 €	

Les modifications des prestations génèrent une plus-value de 3 842,72 € HT soit 4 611,26 € TTC répartie comme suit :

		Montant initial	Avenant 1	Total des avenants	Total après avenants
HT	58 659,23 €	3 842,72 €	3 842,72 €	62 501,95 €	
TVA	20%	11 731,85 €	768,54 €	768,54 €	12 500,39 €
TTC	70 391,08 €	4 611,26 €	4 611,26 €	75 002,34 €	
Variation par rapport au montant initial					6,55%

Le montant initial de 58 659,23 € HT (70 391,08 € TTC) est porté après avenant 1 à 62 501,95 € HT (75 002,34 € TTC) soit une plus-value de 6,55 % par rapport au montant initial.

E - Prolongation du délai d'exécution

Le délai d'exécution de 12 mois (hors période de préparation) est prolongé de 3 mois portant le délai d'exécution à 15 mois.

F - Signature du titulaire du marché

A
Le

Signature du titulaire

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A
Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Frédéric DUCHE, Président de Seine Normandie Agglomération



AVENANT N° 1 MODIFICATION DES PRESTATIONS

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Seine Normandie Agglomération
12 Rue la mare à Jouy
27120 DOUAINS

<https://www.marches-securises.fr>

Représenté par : Monsieur Frédéric DUCHE, Président de Seine Normandie Agglomération

B - Identification du titulaire du marché

TEAM RESEAUX
28 RUE d'Avrilly
27000 EVREUX

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Construction d'une déchèterie sur la commune de Vernon (27)/ Lot n° 08 : Électricité - Panneaux photovoltaïques - Vidéo surveillance - contrôle d'accès

Référence du marché : 2023/032P2/08

Date de la notification : 16/04/2024

En cas de recouvrement des tranches dans le temps, la durée globale minimum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 12 mois.

Délai d'exécution de chaque tranche :

Tranche(s)	Délai
TF	12 mois
TO001	12 mois

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 64 629,22 €
- Montant TTC : 77 555,06 €

D - Objet de l'avenant

Dans le cadre de l'opération, il était prévu de réaliser une vidéosurveillance du site, sachant que ce type d'équipement est régulièrement dégradé.

Ce type de dispositif permettra :

- Une protection contre le vol, le vandalisme et les agressions,
- Une sécurisation de la déchèterie pour les usagers, mais aussi pour les agents,
- Une surveillance du trafic.

Cependant, afin de garantir une surveillance optimale, la Police municipale de la Ville de Vernon a demandé de se raccorder sur le réseau local.

Afin de se conformer aux demandes de la Police municipale, des modifications sont nécessaires, tel que :

- Un changement de logiciel de vidéosurveillance,
- Un changement de modèle de caméra de vidéosurveillance,
- Un changement de mâts pour les caméras,
- Un raccordement du site à la fibre optique par l'intermédiaire de la société CITEOS.

Les modifications introduites par le présent avenant sont :

- Création de prix nouveaux au marché,
- Modification des quantités prévues au marché,
- Prolongation du délai d'exécution.

1. Création de prix nouveau au marché

Désignation	N° devis	Qté	P.U.	Plus-value
Modification de la vidéosurveillance				
Caméra IP sur mât	24480	3	7945,65	32 883,61€
Caméra IP sur façade		9	678,97	
Equipement pour le coffret VDI		1	2935,93	
TOTAL				32 883,61€

Désignation	N° devis	Qté	P.U.	Moins-values
Modification de la vidéosurveillance				
Caméra IP sur mât	24480	-2	831,24	2 191,23 €
Caméra IP sur façade		-2	478,50	
Equipement pour le coffret VDI		-1	881,49	
TOTAL				-2 191,23 €

Désignation	Plus-value	Moins-values	Total HT
Total des plus-values vidéosurveillance	32 883,61€		32 883,61€
Total des moins-values vidéosurveillance		-2 191,23 €	-2 191,23 €
Total HT	32 883,61€	-2 191,23 €	30 692,38 €

La création des prix nouveaux génère une plus-value de 30 692,38 € HT.

2. Modification des quantités

Désignation	N° devis	Qté	P.U.	Plus-value	Qté	P.U.	Moins-values
Suppression de la borne IRVE	DPGF - 4.6.1.						1 790,98 €
TOTAL				-1 790,98 €			-1 790,98 €

La modification des quantités génère une moins-value de 1 790,98 € HT.

Désignation	Plus-value	Moins-values	Total HT
Total des plus-values	30 692,38 €		30 692,38 €
Total des moins-values		-1 790,98 €	-1 790,98 €
Total HT	30 692,38 €	-1 790,98 €	28 901,40 €

Les modifications des prestations génèrent une plus-value de 28 901,40 € HT soit 34 681,68 € TTC répartie comme suit :

	Montant initial	Avenant 1	Total des avenants	Total après avenants
HT	64 629,22 €	28 901,40 €	28 901,40 €	93 530,62 €
TVA 20%	12 925,84 €	5 780,28 €	5 780,28 €	18 706,12 €
TTC	77 555,06 €	34 681,68 €	34 681,68 €	112 236,74 €
	Variation par rapport au montant initial			44,72%

Le montant initial de 64 629,22 € HT (77 555,06 € TTC) est porté après avenant 1 à 93 530,62 € HT (112 236,74 € TTC) soit une plus-value de 44,72 % par rapport au montant initial, dont 30 692,38 € HT soit 47,48 % de sujétions techniques imprévues.

E - Prolongation du délai d'exécution

Le délai d'exécution de 12 mois (hors période de préparation) est prolongé de 3 mois portant le délai d'exécution à 15 mois.

F - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Frédéric DUCHE, Président de Seine Normandie Agglomération



AVENANT N° 1 MODIFICATION DES PRESTATIONS

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Seine Normandie Agglomération
12 Rue la mare à Jouy
27120 DOUAINS

<https://www.marches-securises.fr>

Représenté par : Monsieur Frédéric DUCHE, Président de Seine Normandie Agglomération

B - Identification du titulaire du marché

MCL-ROUSSEAU BATIMENT 1921
590 rue des cateliers
76 800 Saint Etienne du Rouvray

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Construction d'une déchèterie sur la commune de Vernon (27)/ Lot n° 09 : Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Référence du marché : 2023/032P2/09

Date de la notification : 15/04/2024

En cas de recouvrement des tranches dans le temps, la durée globale minimum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 12 mois.

Délai d'exécution de chaque tranche :

Tranche(s)	Délai
TF	12 mois
TO001	12 mois
TO002	12 mois
TO003	12 mois

D - Objet de l'avenant

Dans le cadre de l'opération, il était prévu de réaliser le branchement en eau de la base vie par le lot 4. Cependant, des adaptations au point de raccordement en eau du chantier ont dû être effectuées. Cette prestation a été affectée au lot 9 et déduite du lot 4.

Modifications introduites par le présent avenant :

- Création de prix nouveaux au marché,
- Prolongation du délai d'exécution.

1. Création de prix nouveau

Désignation	N° devis	Quantité	P.U.	Plus-value HT	Moins-value HT
<i>Fourniture et pose d'un PEHD</i>	<i>D-240900051</i>	300	6,93	2 960,25 €	
<i>Fixation du tuyau sur cloture</i>		1	220		
<i>Raccordeent après compteur</i>		1	11,25		
<i>Raccordement sur base vie</i>		1	160		
<i>Dépose, neutralisation et évacuation en fin de chantier</i>		1	390		
Total HT				2 960,25 €	

Les modifications des prestations génèrent une plus-value 2 960,25 € HT soit 3 552,30 € TTC répartie comme suit :

		Montant initial	Avenant 1	Total des avenants	Total après avenants
HT	26 393,54 €	2 960,25 €	2 960,25 €	29 353,79 €	
TVA	20%	5278,71 €	592,05 €	592,05 €	5 870,76 €
TTC	31 672,25 €	3 552,30 €	3 552,30 €	35 224,55 €	
Variation par rapport au montant initial					11,22%

Le montant initial de 26 393,54 € HT (31 672,25 € TTC) est porté après avenant 1 à 29 353,79 € HT (35 224,55 € TTC) soit une plus-value de 11,22 % par rapport au montant initial.

E - Prolongation du délai d'exécution

Le délai d'exécution de 12 mois (hors période de préparation) est prolongé de 3 mois portant le délai d'exécution à 15 mois.

F - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Frédéric DUCHE, Président de Seine Normandie Agglomération

AVENANT N° 1 MODIFICATION DES PRESTATIONS

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Seine Normandie Agglomération
12 Rue la mare à Jouy
27120 DOUAINS

<https://www.marches-securises.fr>

Représenté par : Monsieur Frédéric DUCHE, Président de Seine Normandie Agglomération

B - Identification du titulaire du marché

PROVAL
32, chemin du pâquis
08090 WARNECOURT

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Construction d'une déchèterie sur la commune de Vernon (27)/ Lot n° 10 : Serrurerie

Référence du marché : 2023/032P2/10

Date de la notification : 15/04/2024

En cas de recouvrement des tranches dans le temps, la durée globale minimum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 12 mois.

Délai d'exécution de chaque tranche :

Tranche(s)	Délai
TF	12 mois
TO001	12 mois

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 251 300,00 €
- Montant TTC : 301 560,00 €

D - Objet de l'avenant

Dans le cadre de l'opération, des prestations ont été ajoutées suite aux demandes de la SNA.

- La mise en place d'un garde-corps métallique au niveau de la zone espace vert pour la sécurité des usagers,
- La mise en place de 3 portails doubles coulissants et d'un garde-corps fixe pour les quais inertes pour la sécurité des usagers,
- La réalisation de 4 panneaux de signalétiques supplémentaires fixés sur garde-corps béton,
- La réalisation de 8 panneaux de signalétiques supplémentaires en aludibond,
- L'ajout d'une porte pour le local de rangement sous la zone basculeurs.

Par ailleurs, certaines prestations dans le cadre du projet n'ont pas été réalisées :

- 1 Portillon pour l'accès du bassin,
- Les rideaux métalliques grillagée à lames pleines,
- Le placard technique,
- 1 panneau signalétique fixé au sol.

Modifications introduites par le présent avenant :

1. Création de prix nouveaux au marché,
2. Modification des quantités prévues au marché,
3. Prolongation du délai d'exécution.

1. Création de prix nouveau au marché

Désignation	N° devis	Qté	P.U.	Plus-value HT	Moins-value HT
Porte zone basculeurs	<i>Devis 2025-172</i>			970,00 €	
Garde corps métallique quais	<i>Devis 2025-107</i>			2 739,00 €	
Portail double coulissant et garde corps fixe	2025-152A	3	4585	13 755,00 €	
Signalétique : panneau fixé sur garde corps béton - 4 unités	2.3.22			4 035,84 €	
Signalétique : panneau fixé au sol					
<i>Porte P6 supplémentaire</i>		1	970		
<i>Panneau sur garde-corps</i>		4	1008		
<i>Panneau fixé au sol</i>	2025-172	1	283,18		
<i>Panneau dibond supplémentaire</i>		8	120		
				960,00 €	
Total HT				22 459,84 €	

La création des prix nouveaux génère une plus-value de 22 459,84 € HT.

2. Modification des quantités

Désignation	N° devis	Qté	P.U.	Plus-value HT	Moins-value HT
Portillon bassin - 1u	<i>DPGF - 2.3.11</i>				912,75 €
Rideau grillagée	<i>DPGF - 2.3.5</i>				1 540,00 €
Placard technique	<i>DPGF - 2.3.16</i>				1 162,78 €
Signalétique : panneau en alu	<i>DPGF 2.3.22</i>				283,18 €
Total HT					3 898,32 €

La modification des quantités génère une moins-value de 3 898,32 € HT.

Désignation	Plus-value	Moins-values	Total HT
Total des plus-values	22 459,84 €		22 459,84 €
Total des moins-values		- 3 898,32 €	3 898,32 €
Total HT	22 459,84 €	3 898,32 €	18 561,52 €

Les modifications des prestations génèrent une plus-value de 18 561,52 € HT soit 22 273,82 € TTC répartie comme suit :

		Montant initial	Avenant 1	Total des avenants	Total après avenants
HT	215 668,00 €	18 561,52 €	18 561,52 €		234 229,52 €
TVA	20%	43 133,60 €	3 712,30 €	3 712,30 €	46 845,90 €
TTC	258 801,60 €	22 273,82 €	22 273,82 €		281 075,42 €
	Variation par rapport au montant initial				8,61%

Le montant initial de 215 668,00 € HT (258 801,60 € TTC) est porté après avenant 1 à 253 061,575 € HT (253 061,575 € TTC) soit une plus-value de 9,01 % par rapport au montant initial.

E - Prolongation du délai d'exécution

Le délai d'exécution de 12 mois (hors période de préparation) est prolongé de 3 mois portant le délai d'exécution à 15 mois.

F - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Frédéric DUCHE, Président de Seine Normandie Agglomération